

Comment accéder au dossier médical ?



Comment faire ma demande d'accès au dossier médical en qualité de patient ou de résident ?

Je demande mon formulaire de demande d'accès au dossier médical en qualité de patient résident :

- Au Centre Hospitalier de Lens au 03.21.69.18.24
- Au Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont au 03.21.69.18.24
- Au Centre Hospitalier de Béthune Beuvry au 03.21.64.41.38
- Au Centre Hospitalier de La Bassée au 03.21.64.41.38
- Ou directement sur notre site internet : <https://www.gh-t-artois.fr/infos-pratiques/article/vos-droits>



Je peux transmettre mon formulaire de demande d'accès au dossier médical en qualité de patient ou de résident par mail :

- Pour le Centre Hospitalier de Lens à : relationusagers@ch-lens.fr
- Pour le Centre Hospitalier de Béthune Beuvry à : relationusagers@ch-bethune.fr
- Pour le Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont à : relationusagers@ch-henin.fr
- Pour le Centre Hospitalier de La Bassée : relationusagers@ch-labassee.fr



Je peux transmettre mon formulaire de demande d'accès au dossier médical en qualité de patient ou résident par voie postale :

- Hôpitaux Publics de l'Artois, Direction des Relations avec les Usagers, 99 Route de la Bassée, Sac Postal 08, 62 307 Lens Cedex



Qui peut accéder à mon dossier médical ?

- Moi
- Mon représentant légal (si je suis mineur ou majeur sous mesure de protection juridique avec représentation « tutelle »)
- Le médecin que j'ai désigné
- Toute personne que j'ai autorisée par écrit

Comment je peux récupérer mon dossier médical ?

Mon dossier médical est accessible au minimum dans un délai de 48 heures après vérification du formulaire de demande d'accès au dossier médical et au maximum :

- dans un délai de 8 jours suivant la demande complète, pour les dossiers de moins de 5 ans
- dans un délai de 60 jours suivant la demande complète, pour les dossiers de plus 5 ans ou lorsque la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) a été saisie.

Je veux venir chercher mon dossier médical directement au Centre Hospitalier :

- Dans ce cas, la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridiques me contactera afin de fixer la date et l'horaire me convenant le mieux.



Je souhaite recevoir mon dossier médical chez moi par courrier recommandé :

- J'indique l'adresse
- J'indique le destinataire
 - Moi
 - Ou le médecin que j'ai choisi



Je souhaite regarder mon dossier au Centre Hospitalier :

- Le Centre Hospitalier m'indiquera :
 - Le nom du médecin hospitalier avec lequel j'ai rendez-vous
 - Le lieu
 - La date
 - L'horaire



Cette consultation est gratuite. Il m'est possible d'obtenir des copies si j'en fais la demande et après accord du médecin.

Les informations contenues dans mon dossier médical sont strictement confidentielles. Je veille à ne pas les communiquer à une personne qui n'est pas autorisée à en prendre connaissance.

La Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridiques reste à ma disposition pour toute demande d'informations.